

Au sommaire

- 4 ACTES COURANTS - IMMOBILIER**
Environnement. Mise en place d'une « clause-filet » pour l'évaluation environnementale des projets
Hypothèque. Prescription de la demande de radiation d'une inscription d'hypothèque
- 6 DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ**
Conflit de lois. Loi applicable à l'action en contestation d'une reconnaissance de paternité
- 7 FAMILLE - PATRIMOINE**
Successions / Libéralités. Incapacité de disposer au profit d'une auxiliaire de vie : inapplicabilité aux testaments établis avant le 30 décembre 2015
- 8 RURAL**
Baux ruraux. Conséquence de l'insertion tardive d'une clause de reprise sexennale sur le congé donné au preneur
- 9 PROFESSION**
Notaires. Refus du gouvernement d'obliger les notaires à communiquer aux communes l'identité des acquéreurs
Acte notarié. Actes notariés pour les non-résidents : pas d'autorisation d'instrumenter à l'étranger mais déploiement de l'acte à distance

À LA Une

Acquisition d'une servitude d'écoulement des eaux usées en l'absence d'une convention écrite

Au moment de l'aliénation d'un fonds issu d'une division, les questions fréquentes relatives à l'existence des servitudes d'écoulement des eaux usées peuvent être épineuses. Dans l'hypothèse où l'acte ne contient aucune stipulation contraire au maintien de la servitude, la Cour de cassation, par un arrêt publié du 23 mars 2022 concernant une canalisation souterraine présentant un regard, décide que la servitude est acquise si les deux fonds ont appartenu au même propriétaire, lequel est à l'origine de l'état des choses.

> LIRE P. 1